

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à M. Sylvain ATTARD, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.
N° 28137


Le Conseil général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5212-10.
Vu la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégation d'attribution de mandat complémentaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux directeurs adjoints par l'organe délibérant compétent.
CONSIDÉRANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'Exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables.
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 et L. 5212-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Sylvain ATTARD, Directeur de l'Exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'Exploitation de l'espace public.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RINCOE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre en vertu de l'article L. 5212-10 du Code général des collectivités territoriales.
- Tous les ordres de services de la Direction de l'Exploitation de l'espace public.
- Demandeurs mensuels et diversifiés, tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'Exploitation de l'espace public.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (qualitatif de respect, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'Exploitation de l'espace public.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'Exploitation de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'Exploitation de l'espace public y compris aux engagements complémentaires, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalent.
ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ATTARD, délégation est donnée aux directeurs adjoints à Mme Laurence MARIN.
ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain ATTARD, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28137.pdf
(.pdf, 159,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER